

# OVIN QUÉBEC

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

VOLUME 2, NUMÉRO 3 — NOVEMBRE 2002

## OUI à l'agence de vente

PAGES 2, 4 et 5

Les pages du CEPOQ 11

Les efforts  
des producteurs  
sont couronnés  
au Symposium ovin 16

Bergerie  
Mon P'tit mouton :  
une réussite familiale 18

Des chercheurs  
qui cherchent ... pour vous ! 20



  
S.E.M.R.P.Q.



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS  
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC



## Les producteurs réalisent une première étape

Comme vous le savez sûrement, c'est par une majorité de 75% que les délégués présents à l'assemblée générale spéciale, le 14 septembre, ont voté en faveur de la mise en place de l'agence de vente provinciale destinée aux agneaux lourds. Ce résultat, conjugué à la maturité des propos tenus par l'ensemble des participants, nous donne confiance en la volonté des producteurs à asseoir la production sur des bases solides.

Maintenant que le mandat donné en novembre 2001 est mené à terme, le moment est venu de réaliser les travaux requis pour rendre cette agence opérationnelle dans les meilleurs délais. Cet été, nous avons tous souffert des prix payés pour les agneaux lourds. Certes, ces difficultés ont été moins importantes que celles vécues par nos collègues de l'Ouest canadien, aux prises avec la sécheresse, mais la conjoncture a amené plusieurs de nos voisins ou amis à quitter la production.

Après une série de huit années consécutives marquées par une croissance moyenne de 10%, le cheptel a maintenant atteint un plateau de 165 000 brebis. Il y a encore beaucoup de place pour la viande de nos agneaux lourds dans les comptoirs des grandes surfaces, les magasins du village ou les petites boucheries, mais notre offre doit à présent être structurée afin de se voir garantir une place de choix, et ce, 52 semaines par année.

Collectivement, nous avons pris trois ans pour réfléchir et déterminer le genre d'agence que nous voulions. Pour une minorité, nous sommes encore loin de

l'objectif. Cependant, aux yeux de la majorité comme aux miens, il est temps de passer à l'action, de corriger une situation qui nous est collectivement défavorable et de mettre en place l'agence de vente. Certes, des ajustements risquent de s'avérer nécessaires dans les premiers mois de fonctionnement. Par ailleurs, s'il y a une chose que j'ai appris en siégeant au conseil général de l'UPA, c'est que la mise en marché collective est un outil qui est en constante adaptation.

Il est intéressant d'observer que tout au long du cheminement qui nous a amené à l'assemblée spéciale, un élément a fait consensus chez les producteurs, autant ceux qui sont impliqués dans un ORMM que les autres : en négociant l'ensemble des agneaux de la province, on obtiendra un meilleur prix et de meilleures conditions que si chacun travaille de son côté. C'est à cette tâche que nous allons nous affairer dans les mois qui viennent.

Pour y parvenir, nous procéderons de la même manière, soit avec rigueur, minutie et détermination. Nous devons nous asseoir avec les acheteurs et négocier les meilleures conditions pour votre entreprise.

Un travail de préparation sera nécessaire et plusieurs experts seront mis à contribution afin de nous donner le meilleur positionnement tout en garantissant aux acheteurs la sécurité d'approvisionnement, de même qu'un paiement basé sur la qualité. Ces deux éléments permettront d'accroître les parts de marché de l'agneau du Québec par rapport à celui qui est importé chez nous et qui, trop souvent, se fait passer pour un produit d'ici.

La réussite de ces négociations repose également sur votre volonté à obtenir des conditions supérieures. Dans les semaines à venir, vous aurez à réfléchir et à décider s'il est pertinent d'avoir, d'un côté de la table, des producteurs qui négocient pour obtenir de meilleures conditions et un paiement plus rapide et, de l'autre côté, un groupe de représentants de producteurs assis avec des commerçants et des distributeurs qui

désirent le contraire. Comme le dit si bien le dicton, on peut difficilement vouloir une chose et son contraire.

Pour plus de détails à ce sujet, je vous invite à lire le mot du directeur. Il vous présente les étapes qu'il nous reste à franchir avant le premier jour de fonctionnement de l'agence.

En terminant, je tiens à préciser que l'expression « dans les meilleurs délais » signifie, à mon sens, un délai nous permettant de mettre en fonction l'agence de vente dans des conditions gagnantes. Il nous faudra avoir terminé la négociation de la convention, puis en obtenir l'homologation par la Régie des marchés.

Dans l'attente, nous procéderons à la mise en place des outils informatiques et à des simulations. Ce n'est qu'une fois ces simulations réussies que nous amorcerons la première journée de vente.

Je considère que nous avons attendu assez longtemps après notre agence pour prendre

le temps qu'il faut et s'assurer qu'elle ne soit pas suspendue quelques semaines après son lancement, faute de préparation.

Dans un autre ordre d'idées, je profite de cette tribune pour féliciter, en mon nom personnel et au nom des membres du conseil d'administration, tous les gagnants du Symposium ovine 2002. Des félicitations s'adressent également au comité organisateur pour ses efforts et son travail acharné en quête de l'excellence.

Finalement, vous constaterez que votre bulletin Ovin Québec évolue encore. Votre publication est maintenant produite par un collectif de l'ensemble des

forces vives de l'industrie ovine : Fédération, Société des éleveurs de races pures et CEPOQ. Cette nouvelle organisation, en gestation depuis longtemps, permet de donner vie à un journal au contenu bonifié où tous les intervenants et lecteurs sont appelés à apprendre. L'industrie ovine est en structuration et en voilà une autre preuve.

Bonne lecture

*Après une série de  
huit années  
consécutives marquées  
par une croissance  
moyenne de 10%, le  
cheptel a maintenant  
atteint un plateau de  
165 000 brebis.*

# La classification est essentielle au développement des marchés

PHILIPPE OLIVIER

Depuis l'entrée en poste d'une préposée à la classification à la Fédération, en décembre 2001, pas moins de 45 000 agneaux lourds ont été classifiés.

Selon la responsable, Manon Robidoux, 382 producteurs se servent actuellement du système de classification par le biais des sept abattoirs participants.

C'est ainsi dire que chaque mois, plus de 4000 carcasses passent par le système !

Pierre Dufour, des Supermarchés GP, reconnaît que la classification est essentielle au développement des marchés.

« Avec la classification, on va savoir ce qu'on vend au client », a-t-il indiqué lors d'une réunion regroupant les intervenants de la Table filière ovine.

Pour sa part, le propriétaire des Abattoirs Forget de Terrebonne, Jacques Forget, y voit de nombreux avantages.

« Dans l'ensemble, cette méthode est bénéfique pour les producteurs. En recevant les résultats de leurs carcasses, ils peuvent s'ajuster et améliorer la qualité de leurs agneaux. C'est ce qui s'est passé dans le bovin », explique-t-il.

## Les identifiants « Tip-tag »

Comme il est impératif que tous les agneaux soient identifiés individuellement à l'entreprise et à la province de naissance, l'utilisation des identifiants « Tip tag » est encouragée par la Fédération, et ce, dans l'attente de l'identification officielle d'Agri-Traçabilité Québec.

Outre les étiquettes dont disposent les fermes qui participent au projet-pilote sur l'identi-

fication permanente (voir autre texte dans nos pages), le « Tip-tag » est le seul identifiant permettant au classificateur de relier la carcasse à sa ferme d'origine.

Sans cet outil, il est impossible d'acheminer un rapport de classification. Les producteurs peuvent se procurer des identifiants « Tip-tag » en téléphonant à la FPAMQ.



La classification des carcasses permet au producteur d'améliorer constamment la qualité de ses agneaux. Le consommateur en bénéficie puisqu'il peut trouver des découpes de premier choix sur les tablettes.

## INDUSTRIE OVINE



[www.agrireseau.qc.ca](http://www.agrireseau.qc.ca)  
Le réseau du savoir agricole



CENTRE DE RÉFÉRENCE  
EN AGRICULTURE ET  
AGROALIMENTAIRE  
DU QUÉBEC

Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation

Québec

# L'échéancier des travaux



**JEAN-FRANÇOIS SAMRAY**  
directeur général

Le feu vert pour la mise en place de l'agence de vente est à présent donné. Il nous reste maintenant à exécuter le mandat confié par les producteurs réunis en assemblée spéciale, soit : adopter les règlements requis pour le démarrage de l'agence, puis effectuer et finaliser la négociation de la convention avec les acheteurs. Tenant en une seule phrase, cette commande s'annonce cependant vaste et complexe. Dans les lignes qui suivent, nous en expliquerons les principales étapes.

## La rédaction des règlements

Comme le stipule la première diapositive de la présentation relative à l'agence, la mise en marché collective des agneaux lourds nécessitera la rédaction de quatre règlements portant sur des domaines variés mais incontournables au bon fonctionnement de cet outil collectif :

- *Le règlement sur la mise en vente en commun des agneaux lourds* - C'est dans ce texte que l'on précise notamment la façon d'annoncer les agneaux lourds, les méthodes permises pour les mettre en vente ainsi que les modalités d'application des incitatifs à la production.
- *Le règlement sur l'identification permanente des ovins* - Celui-ci permet d'appliquer les résolutions adoptées en 2000 et 2001 relativement à l'identification individuelle de l'ensemble du cheptel. Cet élément est essentiel au paiement des carcasses aux producteurs car il permet d'effectuer une traçabilité de la ferme à l'abattoir, puis à l'étape de la classification et du paiement sur la base de la qualité. Rappelons que cette orientation a été prise par les délégués car il apparaissait impossible de déterminer, à la naissance, quel agneau serait destiné au marché du lourd ou du lait. Dans ces circonstances, tous ont convenu de la nécessité d'identifier les agneaux à la naissance.

- *Le règlement sur la classification des carcasses d'agneaux lourds* - En relation avec les deux premiers, cet encadrement légal détermine sur quelle base de procédure seront évaluées les carcasses (grille d'indices). Le prix relié à chaque indice sera négocié lors de la convention avec les acheteurs.

- *Le règlement sur les responsabilités financières des acheteurs* (bons de garantie) - Ce dernier fixe la mécanique de fonctionnement du système de garantie de paiement de même que ses modalités d'application. Demandé unanimement lors de l'AGA de 2000, cet outil permet de s'assurer que les producteurs obtiendront paiement des agneaux vendus à un acheteur.

## L'homologation des règlements

Une fois ces règlements écrits, le processus de révision s'amorce. Cette étape essentielle permet de s'assurer qu'il n'y a pas de faille ou de lacune dans les textes qui régiront la production et la mise en vente des agneaux. Ainsi, les projets de règlement seront révisés par l'exécutif de la Fédération, puis soumis pour commentaires au comité consultatif de l'industrie ovine avant d'être présentés pour approbation au conseil d'administration. La démarche se termine par un dépôt pour homologation (acceptation) auprès de la Régie des marchés.

## Négociation de la convention

En parallèle avec la démarche d'homologation de la convention, l'exécutif travaillera à l'élaboration de la position de négociation en vue de rencontrer les acheteurs pour définir les termes de la vente d'agneaux lourds (qui a des contrats annuels, pour quel volume, à quel prix, etc.). Pour y parvenir, vos représentants rencontreront l'ensemble des acheteurs lors d'une séance d'information. Par la suite, ils s'attacheront à la préparation des négociations. Pour ce faire, ils seront entourés de toute l'expertise requise afin d'obtenir des gains significatifs pour l'ensemble des producteurs.

Cette étape est cruciale pour le développement de l'industrie et il faut s'attendre à ce que les négociations soient difficiles puisqu'il s'agit de la toute première convention. Nous ne pouvons déterminer la durée de ce travail car advenant une impasse, une des deux parties (producteurs ou acheteurs) peut demander la conciliation, ce qui a pour effet d'allonger les délais. Advenant qu'une entente

ne puisse être obtenue, il y aura arbitrage des conditions de mise en marché par la Régie des marchés et sanction de la convention. Bien que nous ne souhaitons aucunement en arriver là, il nous apparaît important de vous informer d'une telle possibilité.

## Simulations

Une fois le règlement et la convention sanctionnés par la RMAAQ, le temps est venu d'effectuer la répétition générale pour les producteurs et les acheteurs. C'est à ce moment que l'on s'assure du bon fonctionnement de l'équipement requis pour l'agence. Une fois la mécanique testée, la vente des agneaux lourds peut officiellement démarrer.

## Ça commence quand ?

Maintenant que les étapes ont été présentées, il faut fixer un échéancier qui soit le plus réaliste possible. Il pourrait se résumer comme suit :

### Octobre et novembre 2002

Rédaction des règlements

### Novembre 2002

Préparation de la position de négociation

### Décembre 2002

Validation des règlements au CE + comité consultatif

### Janvier 2003

Adoption des règlements par le CA + dépôt à la RMAAQ

### Janvier 2003

Rencontre avec les acheteurs

### Février 2003 à ?

Négociations avec les acheteurs et homologation de la convention par la RMAAQ  
Développement des outils informatiques

## 2 CHOIX

**A)** Si homologation de la RMAAQ après avril :

Finalisation des outils informatiques et tests par simulation au cours de l'été afin de commencer les ventes de l'agence en septembre 2003.

**B)** Si homologation de la RMAAQ en mars ou avant :

Finalisation des outils informatiques et tests par simulation au début avril afin de commencer les ventes de l'agence à la mi-avril 2003.

En définitive, il nous faut constater que l'amorce des premières ventes ne pourra s'effectuer dans la période couverte entre la mi-juin et la mi-août, où il y a un surplus traditionnel. Afin de s'accorder toutes les chances de succès, il faudra donc éviter de démarrer en période de crise. Le choix de la date des premières ventes se veut donc une résultante du temps requis par toutes les étapes précédentes.



## Deux productrices font honneur au secteur ovin laitier

Deux productrices du secteur ovin laitier ont été honorées lors de la remise des prix de la soirée Saturne, le 19 octobre, à Drummondville. Cet événement vise à récompenser les agricultrices qui se sont démarquées durant l'année



au Québec. Lyne Brunelle, de Lanoraie, a mérité les honneurs de la catégorie « Jeune agricultrice de l'année 2002 » tandis que Rachel White, de La Pocatière, a été nommée « Agricultrice entrepreneure de l'année 2002 ». Pas moins de 550 personnes venues des quatre coins du Québec ont assisté au couronnement des lauréates. Le secteur ovin laitier a ainsi raflé deux des quatre prix en lice ! La FPAMQ tient à féliciter les récipiendaires.

Arthur & Sharon Laberee  
windyhillfarm@sympatico.ca

Tél. : (819) 838-5538  
Télec. : (819) 838-1384

### WINDY HILL FARM

1280, Langlois Road, Ayer's Cliff, QC J0B 1C1



R.O.P.

Reg'd Canadian Arcott  
Reg'd Rideau Arcott

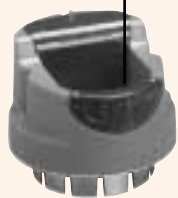


Commercial Rideau Ewes  
Freezer Lamb

#### MATÉRIEL D'ÉLEVAGE

- Parc de contention
- Abreuvoirs
- Machine d'allaitement
- Poudre de lait
- Livres (maladies du mouton)
- Et plus encore...

#### ABREUVOIR LAKCHO



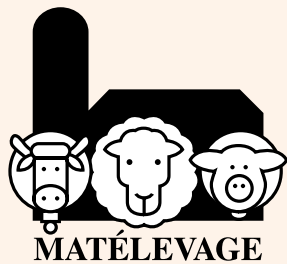
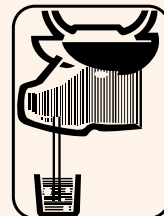
Abreuvoir à niveau constant équipé d'une résistance de 80 Watt en 24V, transformateur inclus.

**Bol en polyéthylène.  
Abreuvoir chauffant le plus économique !**

#### ABREUVOIR BABYLAB



## LA BUVETTE®



**Sans frais : 1 866 888-5258**  
mateleva@globetrotter.net  
www.labuvette.fr

# Projet gestion : des résultats qui donnent une bonne image de la production



MARIE-ÈVE TREMBLAY

Le projet de gestion des données technico-économiques des entreprises vient de terminer sa troisième année. Avec un mandat clair et des objectifs d'envergure, il a permis aux producteurs ovins du Québec de connaître l'importance de la gestion et d'obtenir une analyse de groupe provinciale, tout en tenant compte de la répartition actuelle des entreprises sur le territoire québécois.

Conçue à partir des données collectées dans 41 entreprises ovines québécoises, dont la répartition est présentée dans le **graphique 1**, l'analyse de groupe provinciale est à l'image d'une production encore jeune, en consolidation, qui accorde un intérêt grandissant à la gestion agricole. On remarque d'ailleurs un déplacement des participants inscrits au projet vers des entreprises plus importantes, ce qui permet de croire qu'il y a un lien direct avec l'accroissement de leur expérience en production.

Ainsi, des 41 entreprises participantes, 32 ont été retenues pour la création de l'analyse provinciale de groupe. L'objectif était d'obtenir des données fiables d'entreprises représentatives (> 70% des revenus tirés de la production ovine) et jouissant d'une stabilité dans le temps. L'analyse des résultats de ces entreprises démontre certaines tendances, des points précis de performance et pour les participants, des réorientations à prendre pour les années à venir.

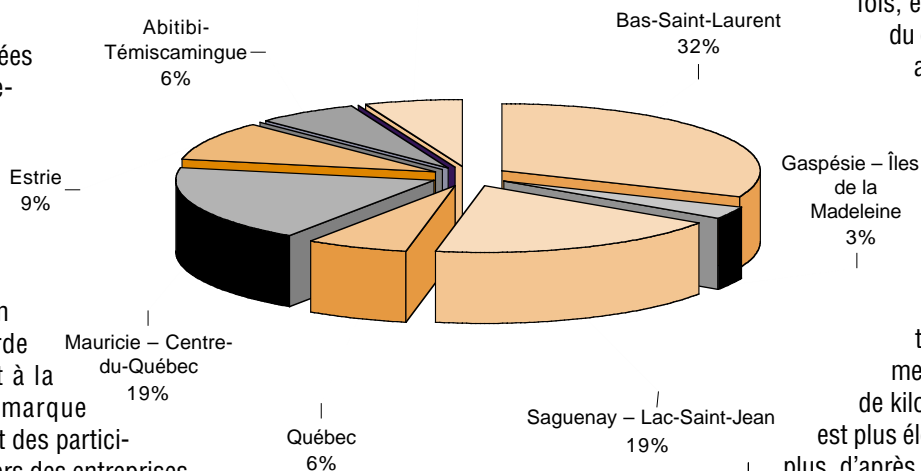
## Les tendances 2001

Tel qu'abordé précédemment, on remarque chez les entreprises une période de transition et de consolidation. La cinquième année de production est cruciale. Cette période est souvent ponctuée de choix qui amènent le producteur soit à agrandir et à s'investir à temps plein, soit à fixer ses priorités personnelles, à maintenir la production telle qu'elle est ou encore à abandonner. Cette transition est donc un des éléments importants à faire ressortir de l'analyse provinciale 2001. Voyons comment et pourquoi.

## Une représentation fiable de l'année

Comme ce fut le cas lors des analyses précédentes, la formation des groupes a été réalisée en fonction du RST/UTP (Revenu standard du travail par unité de travail personne). Tel que démontré aux **tableaux 1 et 2**, les groupes de tête et de fin se distinguent notamment par la taille de leur troupeau, et en conséquence par

**GRAPHIQUE 1** — Montérégie 6%



une valeur totale de l'actif plus élevée. Toutefois, contrairement aux attentes, l'endettement du groupe de tête est plus élevé que pour les autres groupes. Ce fait ne correspond nullement à un surendettement ou à une incapacité de payer de ces entreprises, mais bien à l'engagement de nouveaux emprunts où les paiements sont davantage consacrés à l'acquittement des intérêts qu'au remboursement du capital emprunté.

Loin d'être inefficaces, les producteurs du groupe de tête - essentiellement composé de troupeaux de plus de 276 brebis - ont une

marge avant salaires et amortissement de près de 40%. Il s'agit d'un taux équivalent aux groupes de tête 1998 et 1999 du projet gestion qui permet à ces derniers d'effectuer l'ensemble de leurs paiements et d'autofinancer leur investissement de l'année. Ce n'est malheureusement pas le cas pour la moyenne qui, comme le tableau l'indique, dispose d'un solde négatif, donc d'une impossibilité d'autofinancer ses investissements au taux souhaitable de 25%, taux fixé par la majorité des institutions financières comme étant l'implication minimale du producteur pour un investissement donné. La prise de garantie est l'avenue utilisée par bon nombre d'entreprises pour pallier au manque de liquidité. Il s'agit là d'une pratique facilitante à laquelle le producteur devra porter une attention marquée afin d'éviter un déséquilibre entre la marge et les paiements de l'entreprise.

Un point important à valider en ce qui a trait à la capacité de remboursement des entreprises (CDR) est le montant retiré à titre de salaire ou rémunération des propriétaires. Ce dernier ( $\pm 11\ 000\$$ ) est faible lorsqu'on le compare avec le salaire d'un ouvrier spécialisé calculé selon le modèle du coût de production actuel, soit  $\pm 33\ 000\$$ . Toutefois, en analysant les données 2001 du groupe de tête, on constate qu'il aurait été possible pour ce dernier de retirer davantage de l'entreprise.

L'objectif de la gestion technico-économique est d'expliquer les résultats financiers de la ferme grâce à ses performances sur le plan technique. On remarque notamment que la production moyenne de kilogrammes d'agneau par brebis est plus élevée pour le groupe de tête. De plus, d'après l'écart pour ce critère entre les groupes et la répartition des entreprises à l'intérieur de ceux-ci, on peut affirmer que le nombre de kilogrammes produits par brebis est fonction de la taille du troupeau et qu'il s'accroît avec l'expérience des entreprises. Il semble également que le choix du type de production soit en lien avec la production totale de viande. On remarque effectivement que le groupe de tête a une proportion plus importante d'agneaux lourds vendus et utilise davantage la contre-saison.

L'un des principaux critères à considérer en élevage est le nombre d'agneaux réchappés par brebis. Puisque nous ne sommes pas encore en mesure de déterminer une race idéale, il est primordial que chaque produc-

teur définisse ses forces et intérêts afin d'arriver aux croisements ou races adaptés à ses besoins, le tout dans le but d'optimiser sa gestion technique et financière. On peut présenter ce concept avec les données du **tableau 3** des groupes de fin et de tête. Le groupe de tête, composé de plus grands troupeaux d'expériences variables, réussit à rattrapper davantage d'agneaux avec une prolificité moindre, mais avec un nombre d'agnelages plus élevé et un taux de mortalité inférieur. Les résultats dans la bergerie se répercutent directement sur les finances grâce à une régularité des ventes. À l'opposé, on retrouve le groupe de fin qui, malgré une très bonne prolificité, obtient un nombre d'agneaux rattrapés inférieur. On explique ce fait notamment par la corrélation entre un faible total d'agnelages par brebis et en contre-saison, de même que par un taux de mortalité plus élevé. Ici, on pourrait croire à un double impact sur les finances de l'entreprise. Effectivement, puisque moins d'agneaux sont mis en marché, moins de revenus y sont rattachés. De plus, la concentration de la production en saison contraint les producteurs à des prix moindres pour les agneaux légers et lourds puisqu'ils sont vendus à des périodes de surplus. L'apprentissage et la connaissance du troupeau, auxquels est ajouté le temps qu'on y accorde (0,87 UTP, soit 2262 heures pour le groupe de fin), sont des piliers de la production ovine qui permettent de placer en perspective l'ensemble des critères d'évaluation technico-économiques de la production plutôt que de les examiner individuellement.

**À surveiller dans le prochain numéro :**  
la comparaison des résultats tirés du **Projet gestion avec le modèle du coût de production ovine actuellement en vigueur.**

## Conseils GESTION

- Calculez la quantité récoltée de céréales et de foin.
- Calculez à nouveaux vos inventaires afin d'obtenir continuellement les quantités consommées par le troupeau.
- Établissez un inventaire détaillé de troupeau, et ce, régulièrement.
- Affichez une feuille à la sortie de la bergerie avec un crayon attaché en permanence, de façon à inscrire rapidement les naissances, mortalités ou changements dans le troupeau.

**TABEAU 1 RÉSULTATS DU BILAN**

Identification	Moyenne	Groupe de tête	Groupe de fin
Année	2001	2001	2001
Nombre de fermes	32	10	8
Nombre moyen d' UDP (breb+agnelles)	340	410	181
RST / UTP totales	10 652	28 540	(13 534)
<b>BILAN</b>			
Actifs totaux fin	\$ 357 717	403 457	228 409
Dettes totales fin	\$ 14 936	212 631	90 799
Avoir net	% 51%	47%	60%
Var. d'avoir net avec inflation	\$ 12 975	38 516	8 960
Var. av. net sans infl. ni transfert	\$ 11 697	34 220	7 141
Fonds de roulement fin	\$ 31 858	54 118	15 951
Ratio fonds de roulement fin	>2 1.86	2.38	1.79

**TABEAU 2 CAPACITÉ REMBOURSEMENT**

Identification	Moyenne	Groupe de tête	Groupe de fin
Nombre de fermes	32	10	8
UDP moyens	340	410	181
	\$ %	\$ %	\$ %
Produits bruts totaux	124 076 100	167 069 100	59 216 100
- Charges (avant salaires, int. MLT, amort., taxe capital)	85 968 69	99 290 59	59 331 100
<b>MARGE (avant sal. , int. , etc.)</b>	<b>38 108 31</b>	<b>67 779 41</b>	<b>(115) 0</b>
- Salaires payés	4 706 4	8 235 5	18 0
- Retraits personnel & prélèvements	11 460 9	11 250 7	10 168 17
- Impôts, taxe sur capital	717 1	541 0	46 0
<b>= Total salaires, retraits, impôts"</b>	<b>16 883 14</b>	<b>20 026 12</b>	<b>10 232 17</b>
<b>CDR MAXIMUM</b>	<b>21 225 17</b>	<b>47 753 29</b>	<b>(10 347) (17)</b>
- Remboursement capital réel MLT	12 321 10	12 135 7	9 140 5
- Remboursement intérêt MLT	9 339 8	9 840 6	5 468 9
- Paiements capital & intérêts MLT	21 660 17	21 975 13	14 608 25
<b>SOLDE RÉSIDUEL base gestion</b>	<b>(435) 0</b>	<b>25 778 15</b>	<b>(24 955) (42)</b>
Investissements agricoles réalisés	24 508	9 146	

**TABEAU 3 RÉSULTATS TECHNIQUE-ÉCONOMIQUES**

Identification		MOY PROV	TÊTE groupe	FIN groupe
<b>STRUCTURE</b>				
Nbre moy. UDP (breb.+agnelles)	Tête	340	410	181
Quantité totale kg vifs produits	Kg	18 930	24 344	8 729
Kg vifs produits / brebis	Kg	55,7	59,3	48,1
% vendu stade lourd	%	56%	62%	55%
<b>TRAVAIL</b>				
Nombre d'UTP réparti	UTP	1,11	1,17	0,87
Nbre moy. brebis / UTP réparti	Tête	305	350	209
<b>ÉLEVAGE</b>				
Prolificité (nés / mise-bas)	Tête	1,77	1,62	1,83
Nbre mises-bas / brebis		0,99	1,13	0,80
Mortalité (incl. mort-nés + lourd)	%	15,4%	15,1%	16,3%
Agneaux rattrapés / brebis	Tête	1,48	1,56	1,23
% de réforme	%	7%	6%	6%
% mises-bas été-automne	%	34%	37%	24%
Âge moy. vente agneaux lourds	Jrs	133	134	141
Qté concentré / kg produit	Kg	4,4	4,6	5,3
Qté fourrage total / brebis	Kg	645	522	749
<b>PRIX MOY DE VENTE RÉEL/ kg</b>				
Poids vif vendu agneau lait	Kg	23,9	24,2	24,2
Poids vif vendu agneau léger	Kg	31,9	31,6	31,4
Poids vif vendu agneau lourds	Kg	45,6	45,4	46,7
Prix / tête agneaux lait	\$/tête	94,99	94,70	100,27
Prix /tête agneaux légers	\$/tête	106,08	110,52	106,05
Prix /tête agneaux lourds	\$/tête	139,05	139,76	128,63

# Un site à votre image !

## MARIE-ÈVE TREMBLAY

En avril dernier, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec était fière de mettre en ligne son site officiel offrant deux vitrines distinctes, soit celle de l'Agneau du Québec et celle de la Fédération. Cet outil permet de fournir, d'une part, de l'information nutritionnelle sur la viande ovine et ses façons de l'apprêter. Il fait également ressortir les tendances de la production et son évolution dans le temps.

Six mois après l'ouverture du site, la Fédération est heureuse d'annoncer que plus de 14 000 personnes ont franchi le portail, s'informant ainsi du produit et de l'ensemble de la production ovine au Québec. Un portrait de l'achalandage a jusqu'à présent prouvé l'impact des publicités effectuées dans les médias écrits durant cette période. Il vient également confirmer les résultats de l'étude Guilbault sur les consommateurs d'agneaux qui définissait ces derniers comme des professionnels, avec éducation, générant de bons revenus.

### Rome ne s'est pas bâti en un jour !

Afin de répondre aux besoins croissants des visiteurs, de nombreux éléments s'ajoutent continuellement sur le site. C'est donc avec intérêt que toute l'équipe de la Fédération travaille sans relâche à bonifier les sections en ligne et à donner au portail l'envergure qui lui revient. Les adeptes auront tôt fait de remarquer l'avancement de la section environnement où paraît le détail du nouveau Règlement sur la production agricole, de même que la section économie où sont identifiées les variations hebdomadaires des prix de vente des différents types d'agneaux.

### De plus en plus près de vous !

Le développement de l'intranet s'avère toutefois pour vous, producteurs, le point tournant de l'accès à l'information et des interactions avec votre Fédération. D'abord, qu'est-ce que l'intranet ? Il s'agit d'un site à navigation restreinte, réservé à une catégorie spécifique d'utilisateurs, lesquels y accèdent via un système d'identification sécurisé. Cette section permet donc aux producteurs ovins du Québec d'obtenir des informations se

rapportant à la classification de leurs agneaux, aux données économiques ou à tout autre aspect jugé pertinent.

### Comment y accéder ?

Il est possible d'accéder à cette section à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Ces données se présentent ainsi :

**Nom d'utilisateur :** nom de famille et numéro FPAMQ (numéro apparaissant sur les étiquettes pour la classification des agneaux)

**Code d'accès :** code postal suivi des quatre derniers chiffres du numéro de téléphone.

**Exemple :** Bergerie Cartier, numéro FPAMQ : 743, producteur Jean Tremblay, GOA 3V0 et numéro de téléphone (819) 457-3718.

Nom d'utilisateur : **tremblay743**  
Code d'accès : **GOA3V03718**

## Novembre, un mois d'importance !

Afin de s'assurer de la conformité des informations détenues sur les entreprises et de valider l'ensemble du système, tous les producteurs sont invités à accéder à l'intranet tel que présenté ci-bas. Ils pourront ainsi modifier leur code d'accès, corriger directement leurs coordonnées personnelles, tout cela d'un simple clic ! Advenant l'impossibilité d'accéder à l'intranet à l'aide du nom d'utilisateur, il suffit de contacter la Fédération dans les plus brefs délais.

## CONCOURS

# « Apprêtons l'Agneau du Québec »

Vous connaissez la recette qui fait la popularité de vos mets d'agneau dans tout le quartier et qui peut se faire en criant « mouton » ? Faites-nous la connaître et courez la chance de gagner des prix tout aussi alléchants !

C'est sous cette présentation affriolante que la Fédération a mis en branle, le 1<sup>er</sup> novembre, un concours de recettes d'Agneau du Québec. Misant sur la réputation de cette viande plaisir haut de gamme, le concours a pour objectif de faire connaître aux consommateurs d'agneau des méthodes d'apprêt simples et rapides. Ainsi, pendant plus d'un mois, tous les consommateurs sont invités à faire parvenir à la Fédération, par la poste ou par Internet, une recette complète d'Agneau du Québec, c'est-à-dire de la viande apprêtée et ses accompagnements. Notons que toutes les recettes sont acceptées, des nouilles sautées

à l'agneau haché en passant par le roulé d'agneau aux aubergines et cumin.

Les gagnants seront connus lors d'un tirage au sort parmi tous les participants.

Ils recevront alors un forfait cadeau à l'une des plus grandes tables offrant de l'Agneau du Québec, ce qui leur permettra de partager leur passion avec des professionnels du milieu. De plus, les recettes des gagnants et de plusieurs autres participants seront publiées sur le site Internet de la Fédération.

En tant que producteurs et initiateurs de l'accroissement de la production ovine québécoise, vous êtes tous invités à faire parvenir votre recette à la FPAMQ. Participer, c'est gagner puisque pour chacun de vous, le jeu est doublement attrayant !

[www.agneaudeauquebec.com](http://www.agneaudeauquebec.com)

# Identification permanente : 18 000 étiquettes seront envoyées aux 27 producteurs participants

PHILIPPE OLIVIER

Au moment de mettre sous presse, les 27 entreprises participant au projet-pilote sur l'identification permanente étaient sur le point de recevoir leurs étiquettes d'identification.

Ces boucles souples, fabriquées par la compagnie Allflex, se retrouveront aux oreilles de toutes les brebis et de tous les béliers des fermes sélectionnées.

À compter de 2003, tous les nouveau-nés seront également identifiés. Pas moins de 18 000 boucles seront nécessaires à cette opération qui devrait s'échelonner jusqu'à l'automne 2003.

## L'importance des étiquettes

Les étiquettes utilisées dans un système de traçabilité constituent un point stratégique. Afin de répondre à la fois aux spécifications de l'éventuelle réglementation ainsi qu'aux besoins des producteurs, le modèle choisi est de qualité supérieure.

Les étiquettes ont été testées au Centre d'expertise en production ovine (CEPOQ) et dans certains troupeaux au cours de la dernière année.

Dans le cadre du projet-pilote, tous les ovins seront identifiés à l'aide d'une paire d'étiquettes d'identification dont l'une est visuelle et l'autre, électronique ou de sécurité (selon le protocole). Les deux items sont indissociables puisqu'ils portent le même numéro.

Sur le côté « mâle », on retrouve le numéro séquentiel officiel de l'animal ainsi que le numéro de producteur. Cette série de chiffres sera lue lors de l'ensemble des transactions.

Le côté « femelle » est réservé au producteur. Lors de l'implantation massive seulement, ce dernier pourra choisir les informations qu'il désire voir inscrites sur cette face.

Après l'identification massive, c'est-à-dire pour tous les animaux qui naîtront à partir

du 1<sup>er</sup> janvier 2003, les quatre derniers chiffres du numéro séquentiel officiel seront utilisés comme numéro de régie et imprimés du côté « femelle ». Lors de l'identification, le producteur aura le choix d'utiliser comme deuxième outil une étiquette électronique ou de sécurité. On retrouve sur l'une ou l'autre la même séquence de neuf chiffres que sur l'étiquette visuelle.

## Les différentes étapes du projet

Avant d'en arriver à la mise en application du projet-pilote, plusieurs étapes ont été franchies.

D'abord, l'équipe a réalisé une revue de la littérature internationale portant sur l'identification permanente des ovins : problématiques, avantages, structures et autres.

Ensuite, les expériences sur les étiquettes ont été effectuées au CEPOQ. Diverses boucles ont été apposées sur des moutons à différents âges (naissance, sevrage et adulte) afin d'atteindre les objectifs fixés.

Puis, un référentiel sur l'identification des ovins a été rédigé de façon à déterminer les bases de l'éventuel projet-pilote : moment de l'identification, déclarations des déplacements, déclarations des ventes et des mortalités, définition de site, etc.

De plus, en collaboration avec la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ), la Fédération a entamé les démarches pour la reconnaissance de la double identification comme méthode approuvée pour l'identification des ovins de race pure.

L'équipe a alors mis sur pied une banque de données capable de cumuler les inventaires de tous les producteurs devant participer au projet-pilote.

Celle-ci a été conçue pour que les producteurs réalisent des déclarations de changement d'inventaire à tous les 45 jours et afin que l'on puisse retracer l'itinéraire d'un animal sur l'ensemble de sa vie jusqu'à sa mort.

Grâce à un site Internet, les producteurs qui le désire pourraient faire leurs déclarations en direct en accédant à leur dossier protégé par un code d'accès.

Finalement, à la fin du mois de mars 2002, un groupe composé d'intervenants de La Financière agricole, d'Agri-Traçabilité Québec et de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec a participé à une série de rencontres stratégiques sur l'identification permanente en Europe.

Ces dernières avaient pour but d'observer les forces et faiblesses des modèles établis en France et en Belgique. Le groupe a profité de l'occasion pour rencontrer de nombreux intervenants, producteurs, représentants d'abattoirs et responsables nationaux.

## Vers une meilleure sécurité alimentaire

Rappelons que le projet-pilote en cours est réalisé en collaboration avec Agri-Traçabilité Québec, le MAPAQ, La Financière agricole et la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec et 27 producteurs de la province.

Ceux-ci doivent déclarer l'ensemble de leurs achats, ventes, naissances et mortalités à la FPAMQ qui agit à titre de gestionnaire dans ce projet. L'objectif premier est d'évaluer les impacts à la fois techniques et financiers de l'identification permanente et de la traçabilité sur une ferme ovine.

Le système d'identification permanente sera comparable à celui utilisé dans le milieu bovin. Il permettra non seulement de développer la sécurité alimentaire, mais aussi d'améliorer la qualité du produit. Les producteurs seront avisés lorsque le système sera prêt à être appliqué.



*Les expériences sur les étiquettes ont été effectuées au CEPOQ. Diverses boucles ont été apposées sur des ovins à différents âges.*

# L'ovin aura également son guide de bonnes pratiques à la ferme

**PHILIPPE OLIVIER**

Une quinzaine de délégués en production ovine issus de l'ensemble des provinces canadiennes se sont réunis à Winnipeg, en mars dernier, afin de finaliser le contenu du nouveau « Guide des bonnes pratiques à la ferme », mieux connu sous l'appellation anglophone HACCP (Hazard analysis critical control points).

Il s'agit d'un guide d'analyse et de prévention des risques de contamination biologique, physique et chimique. Cet outil, qui en est à sa 4<sup>e</sup> version après deux années d'efforts, est fin prêt pour le projet-pilote qui servira à tester son applicabilité sur le terrain.

Les producteurs qui accepteront d'y participer verront un jour leur entreprise être certifiée sur la base HACCP, une certification que l'on peut comparer à ISO. Par ailleurs, la certification HACCP n'oblige pas la livraison d'un produit identique d'une fois à l'autre. Plus flexible, elle témoigne néanmoins d'un contrôle rigoureux visant la prévention de toute contamination pouvant altérer la qualité de la viande ou du lait produit à la ferme.

C'est le 1<sup>er</sup> vice-président, André Trépanier, et le directeur général, Jean-François Samray, qui ont participé à la rencontre dont les frais étaient couverts par le gouvernement fédéral. Tous deux se sont dits ravis du contenu du guide et des paramètres qui seront utilisés dans son application à la ferme.

« Nous avons réussi à rassembler dans ce guide des visions provenant autant de l'Est du Canada que de l'Ouest, où les parcs d'engraissement représentent une particularité non-négligeable. Nous avons tissé des liens privilégiés avec les représentants des diverses provinces », a soulevé M. Trépanier.

Subventionné par le gouvernement du Canada, le projet est pris en charge par l'OSMA (Ontario Sheep Marketing Agency). Il s'adresse autant aux producteurs de viande que de lait, toutes tailles confondues.

## Simple et avantageux

Le producteur qui accepte de participer au projet-pilote devra évidemment se soumettre à un processus rigoureux et rendre état des normes de sa production. En revanche, l'exercice est relativement simple puisque la plupart des façons de faire sont déjà appliquées dans les fermes québécoises.

Les producteurs intéressés n'ont qu'à communiquer avec Jean-François Samray au (450) 679-0530 (poste 8484) afin d'obtenir de plus amples renseignements.

## Club Arcott Rideau

<b>Bergerie Bedon de Laine</b>	(819) 227 - 2999	<b>Ferme Gilles Dubé</b>	(418) 598 - 6501
<b>Bergerie Bedon d'Laine</b>	(418) 936 - 3842	<b>Ferme Jasmin Mercier</b>	(819) 339 - 2263
<b>Bergerie Lavallée</b>	(418) 277 - 2175	<b>Ferme RIDO senc.</b>	(418) 856 - 5140
<b>Ferme Agronovie senc.</b>	(450) 379 - 5298	<b>Groupe Agrovin senc.</b>	(450) 922 - 1878
<b>Ferme DIOPAQ</b>	(418) 498 - 3881	<b>Les Bergeries d'Amérique</b>	(418) 889 - 9189
		<b>Windy Hill Farm</b>	(819) 838 - 5538

### Béliers disponibles

Identification	Éleveur	Né le	Naissance	GMQ	Pds ajt 100j	EPD pds 100j	EPD mat.	Test d'ADN*
GAGR 11M	G. Agrovin	8 mars 02	double	0.38	43.1	0.82	0.13	oui
RIDO 114M	F. RIDO	7 avril 02	double	0.49	53.8	1.42	0.17	non

\* Génotypage de la tremblante disponible

*Réservez vos agnelles maintenant*

Pour informations :

Johanne Cameron, agr  
Secrétaire (418) 878-3386





CENTRE D'EXPERTISE EN PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC (CEPOQ)

198, avenue Industrielle, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Tél. : (418) 856-1200 ou (418) 651-7749 • Télécopieur : (418) 651-7734

## Nouveau directeur au CEPOQ

C'est avec grand plaisir que le Centre d'expertise en production ovine du Québec annonce l'entrée en fonction de son nouveau directeur général, M. Francis Goulet, agronome. M. Goulet occupe ce poste depuis août 2002. Détenant un baccalauréat en agronomie et une maîtrise en reproduction ovine, M. Goulet a travaillé comme professionnel de recherche dans le secteur ovin avec le Dr François Castonguay, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il a également été responsable provincial de la mise en place d'un réseau de classification des carcasses et a été responsable de l'identification permanente des ovins pour la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ). Son expérience, son dynamisme et ses connaissances du secteur permettront au CEPOQ de se positionner comme un organisme important de soutien à l'industrie ovine québécoise.



*M. Francis Goulet*

## Embauche d'une vétérinaire au centre d'expertise

Le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) est heureux d'annoncer l'embauche de Mme Anne Lebœuf, vétérinaire, à titre de coordonnatrice provinciale en santé ovine. Détentrice d'un brevet professionnel en élevage ovin et d'une maîtrise en épidémiologie réalisée à l'Université de Montréal, Dre Lebœuf a travaillé plus de cinq ans en production ovine en France. Ses expériences de quelques années au MAPAQ et en enseignement seront également des atouts majeurs pour l'équipe du centre d'expertise.



*Dre Anne Lebœuf*

Au cours des prochaines années, elle aura la responsabilité du programme de certification sanitaire des troupeaux, collaborera à l'initiation de nouveaux projets de recherche en santé ovine, répondra aux besoins de formation des producteurs en région et maintiendra une étroite collaboration avec les vétérinaires praticiens. Sa passion pour la production et son dynamisme seront mis à profit pour l'ensemble de l'industrie ovine québécoise.

C'est grâce au partenariat entre Agriculture et Agroalimentaire Canada, la FPAMQ et le CEPOQ que le volet santé peut ainsi voir le jour.

On peut joindre Mme Lebœuf en téléphonant au CEPOQ : (418) 651-7749.

## Projet Implantation de la comptabilité de gestion : c'est le temps d'y adhérer !

**FRÉDÉRIC BLOUIN**  
*B.Sc.A. Agro-économie  
Agri-Gestion inc.*

Depuis le lancement officiel du projet « Implantation de la comptabilité de gestion », lors du Symposium ovin 2002 qui s'est tenu à Jonquière, les 20 et 21 septembre, les inscriptions entrent à bon rythme. Je profite donc de l'occasion pour inviter les productrices et producteurs désireux d'adhérer au projet pour leur exercice financier 2003 à procéder rapidement. En effet, les formations en comptabilité de gestion commenceront dès la fin du mois de novembre et se



tiendront à divers endroits dans la province.

En adhérant au projet, le producteur reçoit d'abord une formation en comptabilité axée sur les avantages et les outils de la comptabilité de gestion. Cette formation est d'une durée de deux jours. Dans un deuxième temps, il obtient le logiciel comptable Agri-Compta qui subit présentement quelques modifications de manière à être bien adapté à la production ovine. Troisièmement, l'adhérant a droit aux services d'un conseiller en gestion pour un an, ce qui inclut trois visites et la fermeture des livres de fin d'année. Le coût d'adhésion pour le producteur est de 250 \$.

*Un logiciel comptable  
pour votre entreprise...  
Une formation...  
Un soutien  
personnalisé...*

Ce projet est réalisé conjointement par quatre partenaires, soit la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, le Centre d'expertise en production ovine du Québec, Agri-Gestion et la Fédération des groupes conseils agricoles du Québec. Sa réalisation est rendue possible grâce à la contribution financière du Fonds canadien pour le développement rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Pour tout renseignement additionnel, on peut joindre l'auteur de ces lignes au **1-800-463-7283** ou contacter Marie Vachon, au CEPOQ.

## Choix des reproducteurs dans la production d'agneaux lourds : une décision essentielle

**ALICJA ZYBKO**

*Agronome, M. Sc.*

Le choix des reproducteurs a un impact sur la qualité des agneaux lourds produits et sur le bénéfice de l'éleveur. L'évaluation des agneaux commerciaux en station et les résultats d'analyse des banques de données peuvent guider le producteur dans ses choix.

### Évaluation des agneaux commerciaux en station

Le programme d'évaluation des agneaux commerciaux en station a été créé pour permettre aux productrices et producteurs d'agneaux lourds d'évaluer le produit de leur sélection dans les mêmes conditions d'environnement et d'alimentation.

Les premiers tests ont commencé à l'automne 1992 à la suite d'une proposition approuvée par le Comité consultatif sur l'élevage ovin du Québec et la direction du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ).

Le programme agricole « Station d'évaluation des agneaux commerciaux », instauré en 1993 par le MAPAQ, vise à identifier les races et les croisements les plus performants pour la production d'agneaux lourds.

### Banque de données d'évaluation des agneaux commerciaux en station

Au total, de 1992 à 2002, 38 épreuves ont été réalisées en station et 3589 agneaux ont été évalués.

Les résultats d'évaluation de ces agneaux ont permis de créer deux banques de données.

La première banque couvre les épreuves réalisées à la station de Saint-Jean-de-Dieu et à celle du Centre-du-Québec, de l'automne 1992 au printemps 1999. La deuxième banque couvre les épreuves effectuées de l'automne 1999 à l'hiver 2001, à la station de Saint-Jean-de-Dieu.

Ces deux banques de données d'évaluation des agneaux commerciaux en station ont été analysées séparément parce que l'alimentation et les conditions d'épreuves étaient différentes.

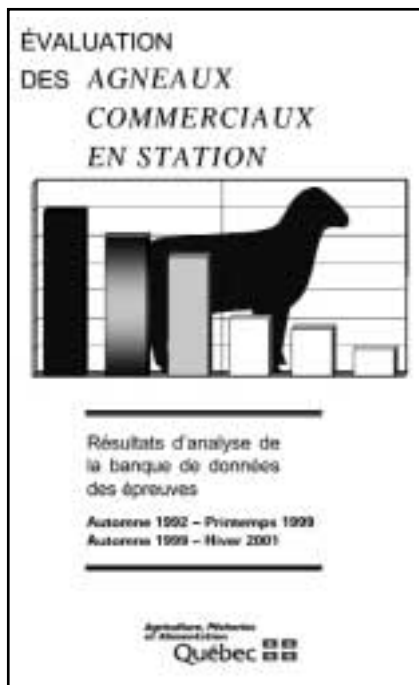
### Chiffres québécois

Les résultats d'analyse de ces banques de données soutiennent certaines affirmations théoriques. De plus, ils fournissent les chiffres québécois sur les performances d'engraissement et la qualité des carcasses en fonction de la généalogie des agneaux.

### Tendances

Les résultats d'analyses de ces banques de données d'évaluation des agneaux commerciaux en station démontrent certaines tendances. Ils guident ainsi les productrices et producteurs dans le choix du type de race du père et du type génétique de la mère qui produiront des agneaux lourds de qualité.

Les agneaux qui présentent les meilleures performances d'engraissement et de consommation et produisent les carcasses de bonne qualité sont :



Un rapport écrit est également disponible :

### Évaluation des agneaux commerciaux en station

Résultats d'analyse de la banque de données des épreuves  
Automne 1992 – Printemps 1999  
Automne 1999 – Hiver 2001  
Août 2002, MAPAQ

Voici les coordonnées pour obtenir une copie de ce rapport :

Par courriel :

[Alicja.Zybko@agr.gouv.qc.ca](mailto:Alicja.Zybko@agr.gouv.qc.ca)

Par téléphone : (418) 380-2100, poste 3594 (Alicja Zybko)

Par télécopieur : (418) 380-2162 (Alicja Zybko)

- De sexe mâle;
- Issus du père de race paternelle;
- Issus de la mère F<sub>1</sub>, F<sub>2</sub> ou maternelle et du père de race paternelle.

Les agneaux issus du père certifié « Élite » (indice global 125 et plus) en station des béliers de race pure produisent le plus grand pourcentage de carcasses de qualité AAA1.

Les résultats de performances d'engraissement et de rendement de carcasse des agneaux issus de différentes races du père semblent confirmer la supériorité de type de race paternelle.

#### Pour consulter ces documents

Les résultats détaillés (chiffres québécois), en forme de tableaux et de graphiques, sont présentés sur Agri-Réseau à l'adresse électronique suivante :

<http://www.agrireseau.qc.ca/>

#### Évaluation des agneaux commerciaux

Résultats d'analyse de la banque de données des épreuves - 92-99 et 99-01



**MARIE VACHON**  
*Agronome*

## « Plus de sélénium SUP ! »

### - Vos agnelles de remplacement et vos agneaux lourds

La réalisation du projet « Évaluation de différents modes d'apport de sélénium pour rencontrer le niveau sanguin minimum requis chez les agneaux à partir du sevrage » a permis de confirmer qu'on rencontre des déficiences en sélénium durant l'engraissement des agneaux lourds et l'élevage des agnelles de reproduction.

En effet, durant le projet, certains agneaux recevant une « alimentation standard » (foin sec, orge et supplément protéique commercial) ou ayant reçu en plus de l'alimentation standard « une injection de sélénium (Dystocel) au sevrage » ou « au sevrage et un mois plus tard », ont démontré des déficiences en sélénium.

Le **tableau 1** (page 14) présente les modes de supplémentation mis à l'essai durant ce projet.

Comme le sélénium contribue au fonctionnement du système immunitaire des ovins, le fait de combler les besoins des agneaux pourrait permettre de réduire l'utilisation de médicaments et de diminuer le taux de mortalité durant leur croissance.

Le projet, mené à la ferme expérimentale du CEPOQ l'automne dernier, démontre que c'est la supplémentation alimentaire de sélénium qui est la plus intéressante. En effet, ce sont ces modes



de supplémentation qui permettent d'obtenir les niveaux de réserve de sélénium dans les tissus les plus élevés. Parmi les modes de supplémentation mis à l'essai, c'est également l'ajout de sélénium dans l'alimentation qui a permis d'obtenir les meilleurs gains de poids.

Deux types de sélénium ont été ajoutés à la moulée dans le cadre de cette recherche, soit du sélénium organique et du sélénium inorganique. Ces deux formes de sélénium ont donné des résultats équivalents. Le sélénium inorganique est moins dispendieux mais le niveau utilisé dans le cadre du projet nécessite une prescription vétérinaire. Le sélénium organique, bien que plus dispendieux, pourrait possiblement être utilisé sans prescription.

Afin de pouvoir fournir facilement une plus grande quantité de sélénium aux agneaux, le CEPOQ désire rencontrer les

compagnies d'aliments pour ovins afin de voir les possibilités d'ajouter du sélénium aux minéraux, suppléments protéiques et moulées complètes destinés aux agneaux lourds et aux agnelles de remplacement.

Nous tenons à remercier les partenaires qui ont permis la réalisation de ce projet, soit le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ), Dr Gaston Rioux, Dre Denise Bélanger et le groupe Dynaco, Coopérative agroalimentaire.

Pour plus d'information sur le projet, consultez le rapport final sur le site d'Agri-Réseau - Industrie ovine ou communiquez avec Marie Vachon au CEPOQ.



*Sur la photo, on reconnaît le Dr Gaston Rioux et le gérant de ferme Sylvain Blanchette.*

## TABLEAU 1 :

### Traitements du projet

#### « Évaluation de différents modes d'apport de sélénium pour rencontrer le niveau sanguin minimum requis chez les agneaux à partir du sevrage »

##### Modes de supplémentation mis à l'essai

1. Alimentation standard (témoin)
2. Alimentation standard + supplémentation de sélénium intramusculaire au sevrage
3. Alimentation standard + supplémentation de sélénium intramusculaire au sevrage et un mois après le sevrage
4. Alimentation standard + supplémentation de sélénium organique alimentaire
5. Alimentation standard + supplémentation de sélénium inorganique alimentaire
6. Alimentation standard + supplémentation de sélénium intramusculaire au sevrage + supplémentation de sélénium organique alimentaire
7. Alimentation standard + supplémentation de sélénium intramusculaire au sevrage + supplémentation de sélénium inorganique alimentaire

# Le secteur laitier ovin en attente de finan- cement



**PASCAL-ANDRÉ BISSON**

**producteur et président de la COLOQ**

Le mois de septembre 2002 s'est avéré mouvementé pour tous, notamment avec le Symposium ovin, le vote sur l'agence de vente, la récolte des grains et fourrages, le début des agnelages ainsi qu'une multitude de réunions de toutes sortes. Le secteur du lait de brebis n'y a pas fait exception. Des changements importants s'annoncent pour les prochains mois.

Lors de la dernière assemblée annuelle de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, une proposition a été acceptée par les membres présents afin que le conseil d'administration mette en place un plan conjoint pour le lait de brebis. C'est ainsi que la Coopérative laitière ovine du Québec (COLOQ), assistée du président et du directeur général de la FPAMQ, ont mis leurs efforts en commun pour établir le plan d'action ainsi que le processus décisionnel du futur plan conjoint laitier.

À la suite des rencontres tenues avec la Régie des marchés agricoles du Québec, au printemps dernier, on nous a confirmé que le plan conjoint ovin actuel pouvait introduire le lait de brebis.

Devant ce fait, la COLOQ a donné en assemblée générale le plein appui aux démarches entreprises par la FPAMQ. Récemment, un projet de « structuration de la mise en marché du lait de brebis et de ses produits alimentaires » a été mis sur pied et déposé au ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec dans le but d'obtenir une contribution financière. Celle-ci permettrait d'orchestrer les assises de cet ajout au plan conjoint pour les deux prochaines années et aiderait les producteurs ovins laitiers de respirer un peu. Il faut

comprendre qu'une production en émergence se doit d'être soutenue financièrement pendant quelques années afin d'assurer non seulement sa survie, mais son plein développement. Rappelons que cette production a d'ailleurs été mise en priorité par le programme sur la diversification agricole (régions ressources).

Une fois accepté, ce principe permettra aux producteurs et futurs producteurs de se consacrer entièrement à produire un lait de qualité et en quantité suffisante pour répondre au besoin des transformateurs québécois.

De son côté, la Coopérative laitière ovine du Québec pourra se consacrer davantage aux demandes croissantes de la production, nonobstant la commercialisation du lait. Enfin, l'ensemble des producteurs se reconnaîtront davantage dans leur COLOQ si elle se consacre à l'expansion de la production. Une ressource additionnelle est d'ailleurs prévue au sein de l'équipe de la FPAMQ à condition, évidemment, que le MAPAQ accepte de reconnaître le bien-fondé du plan d'action qui lui a été présenté. Nous attendons une réponse favorable du MAPAQ, car cette production en a bien besoin.

**Grober... dès le départ.**



## GROBER LAMB-GRO

Lait de remplacement de performance

*Nous avons amélioré ce qui  
était déjà EXCELLENT!*

Le lait Lamb-Gro (100% protéine laitière) contient maintenant de la protéine concentrée de lactosérum pour une meilleure consommation et digestion.

Un plus haut niveau d'énergie maximise l'ingestion de protéines et la digestibilité.

Une concentration réduite rend Lamb-Gro plus économique à utiliser.



Aussi dépositaire de louve  
à allaitement artificiel.

**GROBER**  
Nutrition Animale

162 Savage Drive, Cambridge, Ontario N1T 1S4  
Sans frais: 1-800-265-7863 Fax: (519) 623-8120  
E-mail: [marketing@grober.com](mailto:marketing@grober.com)  
Site web: [www.grober.com](http://www.grober.com)

# Les efforts des producteurs sont couronnés au Symposium ovin

PHILIPPE OLIVIER

Près de 400 personnes ont participé au Symposium ovin 2002, les 20 et 21 septembre, à l'hôtel Holiday Inn de Jonquière.

Présenté sous le thème « Produire de l'agneau lourd de qualité à l'année... oui, mais comment ? », cet événement a permis aux nombreux intervenants du milieu ovin de se réunir et de réfléchir à la façon dont ils perçoivent l'industrie.

Au cours des deux journées, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) proposait des conférences, un salon d'exposants, des visites à la ferme, un encan de sujets reproducteurs et une soirée gala.

Les participants ont également eu l'occasion d'apprécier un méchoui à la Ferme Vernale de Saguenay, dans l'arrondissement La Baie.

Le directeur général de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, Jean-François Samray, a eu l'occasion de partir le bal en animant la première conférence intitulée « L'agneau lourd, un agneau au goût du marché ».



Entre les différentes conférences, les participants ont pu apprécier les kiosques en place. En mortaise, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec était bien représentée ! De gauche à droite : Philippe Olivier (communications), Marie-Ève Tremblay (gestion), Jean-François Samray (directeur général) et Ndeye Marie Diallo (environnement). (Photo - Philippe Olivier)

M. Samray a dressé un portrait intéressant du marché mondial d'agneau, rappelant que, contrairement à la croyance populaire, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ne sont pas les premiers producteurs mondiaux d'agneaux. Cette place revient plutôt à la Chine.

« Confrontés à des coûts de production supérieurs à ceux des grands pays exportateurs, nous n'avons d'autre choix que d'offrir un produit d'une qualité irréprochable », a-t-il soulevé.

Selon lui, les producteurs d'ici doivent se concentrer sur la réalisation d'un produit de qualité supérieure commandant un prix supérieur, parce que ce créneau est « porteur de revenus supérieurs ».

Au cours du gala tenu le samedi en soirée, plusieurs producteurs ont été honorés dans diverses catégories. Voici les noms des lauréats et entreprises en nomination :

## CARCASSE EN FORME

Gagnant : La Cloche des Alpes (Sainte-Sophie-d'Halifax)

Finalistes : Ferme Gagné (Amqui) et Ferme Pineault (Sainte-Idrène)

## TROUVAILLE DE BERGERIE

Gagnant : Ferme La terre promise (Saint-Nazaire)

Finalistes : Ferme Lapointe SENC (Saint-Augustin) et Ferme Gino Béland et Sonia Chassé (Saint-Moïse).



Un encan de sujets reproducteurs a été organisé à la Ferme Vernale, après un méchoui très apprécié. (Photo - Philippe Olivier)

## MENTION D'HONNEUR

Ghislain Jobin  
(Saint-Augustin-de-Desmaures)

## MISE EN MARCHÉ ORDONNÉE DE L'AGNEAU

Gagnant : Ferme Roclair (Saint-Valérien)

Finalistes : Ferme La Bergère (Saint-Gabriel-de-Rimouski) et Ferme Dubaie des sables (Saint-Gabriel-de-Rimouski)

## ENTREPRISE OVINE EN DÉMARRAGE

Gagnant : Ferme A.S. Kamadra (Compton)

Finalistes : Les Bergeries d'Amérique (Saint-Lambert-de-Lauzon) et Bergerie de la Chouette (Maskinongé)

## ENTREPRISE OVINE DE L'ANNÉE

Gagnant : Ferme La Bergère  
(Saint-Gabriel-de-Rimouski)

Finalistes : Ferme Dubaie des sables (Saint-Gabriel-de-Rimouski) et Les Bergeries Black Rose (Huntingdon).



*La Ferme La Bergère a reçu les honneurs de la catégorie « Entreprise ovine de l'année ». Les propriétaires, Georges Parent et Jeanne-Mance Bérubé, ont reçu leur prix des mains du député provincial Stéphane Bédard. (Photo – Philippe Olivier)*

## Palmarès carcasse 2002

### Classique canadienne

1<sup>er</sup> prix pour la classification à l'abattoir sur 14 participants

### Expo Québec

1<sup>er</sup> prix (avec une agnelle) sur 21 participants

### Symposium ovine

1<sup>er</sup> prix carcasse sur neuf participants

\*Les 3 callipyges présentaient un rendement carcasse de 50% et plus

- Prédicabilité génétique
- Troupeaux sur Genovis
- Terminal « Boo-Q » callipyge
- Prolifique « Boolys » booroola, intervalle agnelage 250 jours (sans hormone, sans photopériode)

Béliers génotypés disponibles

**La Cloche des Alpes - (819) 362-2531**

## Gamme Bel-ovin

*Un programme alimentaire simple et efficace*



### Minéral ovine 7-3

- > Minéral servi en libre-choix => Contrôle de la quantité ingérée par le sel. Le sel est le seul minéral par lequel le mouton peut réguler sa consommation.
- > Bon apport en soufre, car celui-ci est une composante importante de plusieurs acides aminés et de vitamines du complexe B. Le besoin en soufre est important dû à la production de laine.
- > Ratio calcium/phosphore > 2/1 pour la prévention des calculs urinaires.

Appelez maintenant pour plus d'informations:  
1-800-361-7082

*Une alternative économique*

**belisle**  
*pour une production qui évolue*

# Bergerie Mon P'tit mouton : une réussite familiale

PHILIPPE OLIVIER

Denis Pelletier ne s'en cache pas : il n'a pas terminé ses études secondaires, il n'a reçu aucune subvention et... il n'est pas le fils d'un producteur agricole ! Pourtant, il réussit très bien en production ovine.

Lors de l'Expo régionale de Rimouski, cet été, ses ovins de race Polypay ont obtenu un 1<sup>er</sup> prix pour l'agneau de marché, un 1<sup>er</sup> prix pour le champion de réserve et un autre pour la championne de réserve.

Âgé de 36 ans, Denis Pelletier a fait la preuve que la persévérance est un gage de réussite en production ovine.

Avec sa conjointe Nada Rousseau et leurs deux garçons, Jérémie, 11 ans et Yannick, 9 ans, il a trouvé la recette secrète.

« Il faut avoir du cœur et de la volonté, mais surtout aimer les animaux et en prendre soin », soutient le jeune producteur.

Natif de Repentigny, Denis Pelletier a déménagé dans le Bas-Saint-Laurent à l'âge de 10 ans. En 1997, il a acquis un bâtiment situé à L'Isle-Verte.

En octobre 1999, il possédait à peine 25 ovins. À l'aube de l'an 2000, il a fait l'acquisition de 50 animaux supplémentaires. Il s'est retrouvé avec 130 moutons de troupeaux croisés, incluant 30 brebis Polypay de race pure. Cependant, pour réduire l'endettement par tête de brebis, il lui en fallait plus.

« Il faut que les brebis agnellent en double. De préférence, elles doivent être désaisonnées. »

À la ferme Mon P'tit mouton, les Polypay servent à la génétique.

« Pour rentabiliser l'entreprise, je souhaite en arriver à un troupeau 100% Polypay. Sur 245 têtes, il ne m'en reste maintenant que 55 croisées », affirme M. Pelletier.

## Polypay

Selon la Société canadienne des éleveurs de moutons (SCÉM), les brebis Polypay sont reconnues pour être très prolifiques et aptes au désaisonnement. Elles génèrent un agneau à croissance rapide et à rendement élevé.

« Les agneaux Polypay croissent rapidement et de manière soutenue. Ils sont dociles, nécessitent un minimum d'interventions et s'adaptent bien aux systèmes d'élevage en pâturage, en pâturage de rotation et en bergerie », peut-on lire dans le guide *Les moutons canadiens* produit par la SCÉM.

## En misant sur la performance

À défaut de pouvoir augmenter la quantité de brebis qu'il possède, M. Pelletier fait tout en son pouvoir pour améliorer la performance du troupeau.

« Avec 230 brebis, l'an passé, j'ai réussi à rattrapper 525 agneaux. Dans ce marché, c'est vraiment le nombre d'agneaux vendus qui compte », rapporte le producteur.

Comme c'est le cas pour plusieurs de ses collègues en production ovine, M. Pelletier ne possède pas de diplôme scolaire dans ce champ d'activités.

Son emploi principal consiste à tailler des sabots de vaches sur le territoire défini entre La Pocatière et Matane.

Depuis peu, il est également copropriétaire d'un salon de quilles à L'Isle-Verte. « On peut dire que j'ai appris sur le tas », explique M. Pelletier.



Denis Pelletier croit au désaisonnement afin d'offrir de l'agneau à l'année. (Photo - Philippe Olivier)

De son côté, Nada Rousseau se plaît dans cet environnement.

« Ce que j'aime le plus de la ferme, c'est que nous travaillons souvent en famille. Je crois que les enfants apprennent beaucoup par ce style de vie », souligne-t-elle en guise de conclusion.



Située en bordure de la route 132, à L'Isle-Verte, la Bergerie Mon P'tit mouton est facile d'accès. (Photo - Philippe Olivier)

# Comment disposer de vos animaux morts



**NDEYE MARIE DIALLO**  
agronome, M. Sc.

La disposition des animaux morts est une problématique importante en production ovine. Depuis plusieurs années, les producteurs ne peuvent plus compter sur un service de ramassage par les équarrisseurs. Toutefois, cette situation ne doit pas les empêcher de disposer de leurs animaux morts de façon adéquate. Il en va non seulement de l'image de la production ovine, mais aussi du bien de la production animale dans son ensemble. Une mauvaise disposition peut, d'une part, occasionner des maladies dans le troupeau ou attirer des prédateurs, particulièrement les coyotes qui peuvent être les vecteurs de maladies dans les troupeaux ovins et autres productions. Cela peut aussi occasionner des problèmes de santé publique et de pollution.

Actuellement, trois méthodes sont permises pour la disposition des animaux morts en production ovine, soit l'enfouissement à la ferme, l'enfouissement dans les sites d'enfouissement et l'incinération.

## L'enfouissement à la ferme

Le producteur peut enfouir les animaux morts provenant de son exploitation sur son propre site. Par contre, selon le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ), cette méthode d'enfouissement est acceptable lorsqu'elle se fait de façon sporadique pour de petites quantités d'animaux. Toutefois, en production ovine, elle est acceptée comme méthode de disposition courante puisqu'elle est une des seules possibles. Les normes d'enfouissement à la ferme sont les suivantes :

- L'enfouissement doit se faire à l'extérieur de la zone de récurrence de 20 ans de tout cours ou plan d'eau;

- Le lieu d'enfouissement doit être situé à une distance d'au moins 75 mètres de tout cours ou plan d'eau et 150 mètres de toute prise d'eau potable, superficielle ou souterraine;
- Le fond de l'excavation doit se situer au-dessus du niveau des eaux souterraines, et être couvert entièrement de chaux caustique avant que l'on puisse y déposer les viandes impropres;
- Les viandes impropres déposées dans l'excavation ne doivent pas excéder le niveau du sol à l'état naturel aux limites de cette excavation. Ces viandes doivent être immédiatement couvertes de chaux caustique et d'une couche de sol d'une épaisseur d'au moins 60 centimètres;
- Le terrain doit être nivelé.

Aussi, même si la réglementation ne tient pas compte du type de sol, l'enfouissement ne devrait pas se faire dans les sols imperméables tels que les sables car cela pourrait résulter en une pollution des eaux souterraines.

## Les sites d'enfouissement

Le producteur ovin peut transporter ses animaux morts vers un site d'enfouissement sans détenir un permis. Les sites d'enfouissement municipaux étant à la charge de chaque municipalité ou Municipalité régionale de comté (MRC), les prix varient grandement d'un lieu à un autre. Par contre, les sites d'enfouissement sont tenus d'accepter les cadavres d'ovins et de caprins venant d'un troupeau n'ayant pas fait l'objet d'un avis d'élimination (abattage supervisé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)), si ces animaux proviennent de leur MRC. Étant donné la grande variabilité qui existe d'une région à l'autre, les producteurs doivent contacter les responsables du site d'enfouissement de leur MRC afin de connaître les modalités de disposition des animaux morts.

D'autre part, la réglementation en place permet aux producteurs de disposer des animaux morts par la cueillette des déchets dans leur municipalité, pourvu que les sacs à ordures ne dépassent pas 20 kg. Toutefois, il est nécessaire de s'informer auprès de la compagnie de collecte des déchets dans votre municipalité pour savoir si elle ramasse les animaux morts.

## Incinération

Les incinérateurs sont gérés par des entreprises privées. Les producteurs doivent payer pour le ramassage (le transport s'effectue au coût de 75\$/h) ou encore s'occuper eux-mêmes du transport des animaux morts (permis seulement pour les ovins et caprins) jusqu'à l'incinérateur où ils seront pris en charge au prix de 0,75\$/kg. Actuellement, seul Insimal, qui se trouve à Berthierville (Lanaudière), est autorisé à effectuer l'incinération des ovins.

## Perspectives

En observant les modes de disposition des animaux morts présentement disponibles pour les producteurs ovins, on s'aperçoit que les solutions qui sont permises ne conviennent pas toujours aux producteurs. D'abord, l'enfouissement à la ferme n'est pas possible durant les mois d'hiver lorsque le sol est gelé. De plus, Certains sites d'enfouissement refusent les carcasses ou mettent tout simplement en place des tarifs prohibitifs. D'autre part, l'incinération demeure une solution coûteuse pour les producteurs.

De ce fait, des rencontres de discussion ont présentement lieu avec les différentes instances concernées dont le ministère de l'Environnement et le MAPAQ, afin d'étudier des méthodes supplémentaires de disposition des animaux morts en plus de rendre les méthodes déjà permises plus accessibles aux producteurs. Les moyens à l'étude sont l'incinération, la réfrigération, le ramassage régional et le compostage à la ferme ou en usine.

*Les viandes  
impropres déposées  
dans l'excavation ne  
doivent pas excéder  
le niveau du sol à  
l'état naturel aux  
limites de cette  
excavation.*

# Des chercheurs qui cherchent... pour vous !

## FRANÇOIS CASTONGUAY, Ph. D.

Le Groupe de recherche sur les ovins que coordonne le Dr François Castonguay, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), travaille actuellement sur plusieurs projets. L'objectif de cet article est de présenter sommairement les recherches en cours de réalisation. Les plus curieux pourront en apprendre davantage en consultant le site nouvellement actualisé du Groupe de recherche à l'adresse Internet <http://c2000.fsa.ulaval.ca/mouton/>. Ils pourront également constater le nombre impressionnant de partenaires qui contribuent à la réalisation de tous ces projets, soit le CEPOQ, le MAPAQ, la Coop fédérée de Québec, le Groupe Dynaco, l'Abattoir de Luceville, Intervet Canada et de très nombreux producteurs ovins.

### Projets sur la qualité des carcasses

La première série de projets touche divers aspects de la production d'agneaux lourds. Les quatre expériences qui suivent ont été réalisées sur un groupe de 144 agneaux de races Dorset et Suffolk qui ont été acheminés le printemps dernier, à environ 65 jours d'âge, à la Station d'évaluation des agneaux commerciaux de Saint-Jean-de-Dieu. Ces agneaux ont participé à quatre volets distincts du projet principal sur la

qualité des carcasses. Présentement, nous sommes à compiler et à analyser les informations recueillies au cours de l'été (phase 1).

Le printemps prochain, ces expériences seront reprises avec des agneaux provenant de brebis hybrides prolifiques 1/2 Romanov, 1/2 Dorset qui ont été accouplées avec des béliers terminaux de races Suffolk ou Arcott Canadian. L'objectif de cette deuxième phase est de valider les résultats de la phase 1 avec des agneaux de type commercial.

**Volet 1. Utilisation des rayons X pour évaluer la composition des carcasses d'agneaux** – J. Mercier, étudiante à la maîtrise, Université Laval (UL) ; C. Pomar, chercheur, AAC Lennoxville ; F. Castonguay (Financement : CORPAQ).

La méthode traditionnelle pour évaluer la composition d'une carcasse dans le cadre de projets de recherche consiste à la disséquer pour mesurer la quantité de gras, de muscles et d'os. C'est une opération longue et coûteuse qui pourrait être évitée par l'utilisation d'une nouvelle technologie. Le *Lunar*, un appareil à rayons X déjà utilisé en recherche porcine pour déterminer la composition des carcasses, fait l'objet d'un



Jean-Paul Daigle est spécialiste de l'échographie et responsable de la production au CDPQ. (Photo – Philippe Olivier)

premier essai chez l'agneau dans le cadre de ce projet. Arrivés à leur poids cible d'abattage, les 144 agneaux ont été abattus et une demi-carcasse a été expédiée à la Station de recherche d'AAC à Lennoxville. L'appareil à rayons X a alors analysé les pièces primaires afin d'en estimer la composition. Chaque pièce a ensuite été disséquée pour établir la quantité réelle de muscles, de gras et d'os et ainsi valider la précision de l'estimation faite par le *Lunar*. L'application de cette nouvelle technologie facilitera la mise sur pied de projets sur la qualité des carcasses, étant donné la réduction des coûts liés à l'estimation de la composition.

**Volet 2. Utilisation des ultrasons pour estimer la composition des carcasses d'agneaux** – M. Thériault, étudiante à la maîtrise, UL ; J.-P. Daigle, spécialiste de l'échographie et responsable de la production au CDPQ ; F. Castonguay (Financement : CORPAQ).

Le volet *ultrasons* vise à évaluer la possibilité de développer des outils permettant d'orienter la sélection génétique ovine vers l'amélioration des carcasses, soit vers une meilleure croissance musculaire jumelée à



Des expériences ont été réalisées sur un groupe de 144 agneaux de races Dorset et Suffolk. (Photo – Philippe Olivier)

une réduction de la masse adipeuse des agneaux lourds. Les appareils à ultrasons (échographie) semblent les outils les mieux adaptés pour ce type de mesures en bergerie. Au cours de l'étude, différentes mesures d'épaisseur de gras et de muscle (œil de longe) ont été effectuées à l'aide de l'*Ultrascan50*, propriété de la SEMRPQ. Les mesures ont été réalisées à différents endroits sur l'animal vivant afin de déterminer l'emplacement le plus pratique et le plus précis pour estimer les rendements en viande maigre et en viande vendable des agneaux, de même que le moment le plus opportun pour prendre la mesure.

**Volet 3. Prédiction de la qualité de la carcasse à partir des caractéristiques moléculaires de la leptine** – *M.-N. Vallée, étudiante à la maîtrise, UL ; F. Pothier,*

leptine et la qualité des carcasses. Ainsi, si une certaine relation génétique est établie, une simple prise de sang permettrait de ne retenir que les meilleurs reproducteurs en ce qui a trait à l'aptitude à produire des carcasses de qualité.

**Volet 4. Influence de la race, du sexe et du poids d'abattage sur la qualité de la viande d'agneau lourd** – *L. Dragomir, étudiant à la maîtrise, UL ; C. Gariépy, chercheur, AAC Saint-Hyacinthe ; F. Castonguay ; J. Amiot, professeur, UL (Financement : MAPAQ).*

Finalement, le projet comporte également un volet sur la qualité de la viande réalisé en collaboration avec la FPAMQ. Des échantillons de l'œil de longe ont été conservés sur 72 des 144 agneaux pour en évaluer la tendreté, la jutosité, la couleur, la texture, le



*Le Dr François Castonguay (à gauche) est photographié en compagnie du producteur Giovanni Lebel. (Photo – Philippe Olivier)*

*professeur, UL ; M.-F. Palin, chercheuse, AAC Lennoxville ; F. Castonguay (Financement : CORPAQ).*

Dans le même ordre d'idées, la sélection sur la base d'une possible susceptibilité génétique à la déposition du gras est aussi envisageable. La leptine, une hormone contrôlant la prise alimentaire des agneaux et la formation des tissus adipeux, fait l'objet d'une investigation poussée au sein de ce projet. C'est à partir de prélèvements sanguins, de gras et de muscles que nous vérifierons s'il est possible d'établir une relation génétique entre l'expression des gènes de la

type de fibres, etc.. Grâce à ce volet, il sera possible d'établir des relations entre les paramètres quantitatifs et qualitatifs des carcasses d'agneaux lourds pour les races et les poids à l'étude.

### Projets sur la reproduction

**Utilisation de la photopériode à l'année longue en système de réclusion totale** – *J. Cameron, étudiante à la maîtrise, UL ; F. Castonguay (Financement : AAC).*

L'objectif de ce projet est de développer un programme de reproduction à l'année longue grâce à un protocole de photopériode

qui soit applicable à l'ensemble d'un troupeau élevé en réclusion totale. Le projet a débuté au mois de septembre 2001 à la ferme *Les Bergeries d'Amérique* située à Saint-Lambert, près de Québec. Ce projet implique un total d'environ 250 brebis Arcott Rideau. Nous souhaitons évaluer l'effet à long terme, sur deux ans, de ce type de traitement lumineux sur la productivité globale de femelles soumises à un rythme accéléré de trois agnelages en deux ans.

**Supplémentation en vitamine du complexe B de la ration des brebis en gestation** – *H. Méthot, étudiante à la maîtrise, UL ; C. Girard et J. Matte, AAC Lennoxville ; F. Castonguay, (Financement : CORPAQ).*

Le but de cette étude est de déterminer les effets de la supplémentation en acide folique (une vitamine du complexe B) durant le début de la gestation sur la productivité des brebis. Les mortalités embryonnaires chez les ovins varient entre 20 et 40 %, ce qui représente une perte économique très importante. Chez le porc, il a été démontré que la supplémentation en acide folique favorise la survie des embryons et augmente la taille de portée à la naissance. Dans le présent projet, qui a débuté à l'automne 2001, nous voulons déterminer les effets de l'acide folique et son rôle sur la survie embryonnaire chez la brebis. Les résultats seront connus au cours de l'été 2003.

Visitez votre site web :  
**www.agneauduquebec.com**



**Bergerie de l'Estrie**

✦ **Romanov** ✦

Prolifique - Maternelle - Désaisonnée

Troupeau fermé - Genovis  
 Testé Maedi-Visna  
 F1 Dorset / Romanov  
 Chien "Montagne des Pyrénées"

Andrée Houle & François Roux  
 559, rue Des Mugnets  
 Coaticook, Qc J1A 3A9  
 Tél.: (819) 849-3221  
 Fax.: (819) 849-0475  
 froux@globetrotter.net



Une gamme de produits adaptée  
 aux différents besoins en production ovine.



Contactez votre



**CEDAR CREEK CHAROLLAIS**



**CHAROLLAIS ENREGISTRÉS**

Tous les agneaux sont testés par ultrasons pour mesurer  
 l'épaisseur de muscles et de gras.

Testés SFIP

Pour information :

**TED SKINNER & FILS**

Téléphone : (905) 263-2102

Télécopieur : (905) 263-4388

Courriel : cedar creek charollais@sympatico.ca

2910 Conc. 7, R.R. #5, Bowmanville, Ontario L1C 3K6

**Pour un agneau de qualité  
et une meilleure rentabilité  
de votre entreprise**

**RÉGIE**

**SANTÉ**



**GÉNÉTIQUE**

**ALIMENTATION**

**Faites l'essai du programme  
pour agneau et brebis Purina.**

**Pour plus d'information concernant nos produits et services,  
veuillez communiquer avec votre concessionnaire Purina.**

Info générale : (450) 676-8607  
[www.agribands.com](http://www.agribands.com)

Parce que l'achat de brebis de qualité demeure le meilleur investissement pour votre entreprise...

# Groupe **AgrOvin** Senc.

**Races pures Arcott Rideau et Romanov**

**Hybrides Dorset x Romanov**

Bergeries situées à  
**Saint-Robert de Sorel et Bécancour**

Pour informations, contactez Louis :  
**450-922-1878**  
[groupeagrovin@hotmail.com](mailto:groupeagrovin@hotmail.com)

## OVIN QUÉBEC

Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ), affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Coordination **Philippe Olivier**

Collaboration

**Pascal-André Bisson • Frédéric Blouin  
• François Castonguay • Langis Croft •  
Ndeye Marie Diallo • Francis Goulet •  
Nicole Mimeault • Jean-François  
Samray • Marie-Ève Tremblay • Marie  
Vachon • Alicja Zybko**

Production **Compographe**  
(Châteauguay)

Tout commentaire peut être adressé à la FPAMQ :

555, boul. Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Téléphone 450.679.0530  
Télécopieur 450.674.4415  
Courriel [jfsamray@upa.qc.ca](mailto:jfsamray@upa.qc.ca)  
Site Internet [www.agneauduquebec.com](http://www.agneauduquebec.com)

Numéro de convention : 04692624-99  
de la Poste publication

## AVIS DE CONVOCATION

À tous les producteurs et productrices  
d'ovins du Québec ainsi qu'aux membres  
des syndicats régionaux affiliés

Madame, Monsieur,

Vous êtes, par la présente, convoqués aux assemblées générales annuelles du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec et de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, lesquelles se tiendront à la date, lieu et heure suivants :

Date : **le vendredi 29 novembre 2002**

Heure : **à compter de 9 h 30**  
(inscription à 9 h)

Endroit : **Hôtel Delta**  
1620, rue Notre-Dame  
Trois-Rivières

Le projet d'ordre du jour de l'**assemblée générale annuelle du plan conjoint** comportera notamment les points suivants :

- Rapport d'activités
- Présentation de l'évolution des dossiers
- États financiers
- Nomination d'un vérificateur
- Prélèvement tremblante
- Modification du règlement sur la division en groupe des producteurs
- Étude des résolutions

Le projet d'ordre du jour de l'**assemblée générale annuelle de la Fédération** comportera notamment les points suivants :

- Rapport des activités
- États financiers
- Nomination d'un vérificateur
- Étude des résolutions

Jean-François Samray, directeur général



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS  
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC